

[illegible]

CERTIFICATE
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Quartier	Départ effectué par :
CLAREL	CLAREL
SORTIS NORD	SORTIS NORD
100 RUE DU CHEVAL BLANC	100 RUE DU CHEVAL BLANC
PARC DU CHEVAL BLANC	PARC DU CHEVAL BLANC
59700 NORDS EN PARCELLE	59700 NORDS EN PARCELLE

Page 503 - 60063X - T06001M0 0 001 500 010 (20003/1992E00451)

SCHEME DE PARTICIPATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE
CONSTRUCTION REGION NORD - SOPTIC NORD

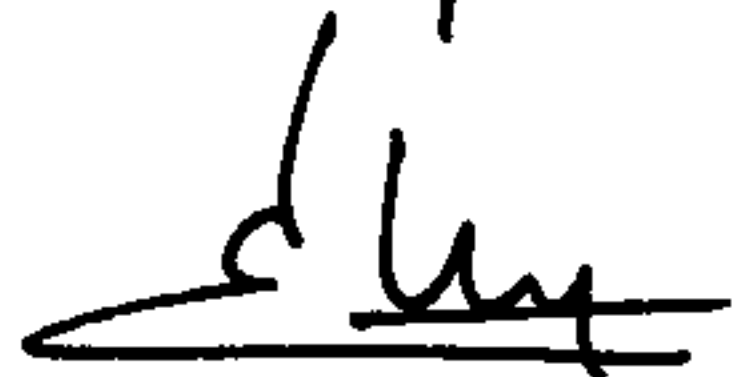
```

: FILE# 047306-16 28/01/2000      NOUVEAU      2000E27
: .....
: PV DISCOURABLEE ORDINAIRE          09/05/2000
: - NOUVEAUX CONTRÔLES AUX COMPTES
: .....

```

Le Gravier,

**PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 MAI 2000**

Copie certifiée
conforme à
l'original


Dénomination : Société de Participation d'Investissement et de Construction région Nord,
SOPIC NORD

Forme : SARL

Capital : 100 000.Francs

Siège social : Parc du Cheval Blanc – 100, rue du Cheval Blanc – 59700 MARCQ en
BAROEUL

Lieu : Roubaix Tourcoing B 381 509 819

L'an deux mille

Le 9 mai à 10 heures , les associés de la SARL SOPIC NORD se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation verbale de la gérance.

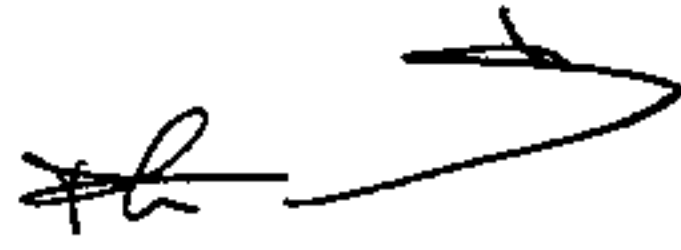
L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-François DELAoustRE , gérant associé. Lequel constate que sont présents :

- SA SOPIC représentée par monsieur Michel COUSIN titulaire de -----	100 parts
- SA SOPIC INVESTISSEMENT représentée par monsieur Didier ESCANDE titulaire de -----	509 parts
- Monsieur Jean-François DELAoustRE titulaire de-----	331 parts
- Monsieur Olivier SIROT titulaire de-----	60 parts

et que le total des parts présentées est de 1 000 , soit la totalité des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le Président constate que l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

0.9  

Conformément à la loi de 1966, SOPIC NORD se trouve l'obligation de nommer un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant, les seuils de chiffre d'affaires étant atteints à la clôture de l'exercice 1999.

Proposition de nominations du Cabinet ACF AUDIT en tant que commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Laurent GRAVIER en tant que commissaire aux comptes suppléant

Il précise que tous les documents relatifs au présent ordre du jour, ont été tenus à la disposition des associés au siège social.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution unique suivante figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale nomme pour six exercices, à compter de l'exercice 1999

En tant que Commissaire aux comptes titulaire

Le CABINET ACF AUDIT,
SA au capital de 2 400 000.F
dont le siège social est à la Villa St Michel,
1, rue Bonado à Pau 64000

En tant que Commissaire aux comptes suppléant

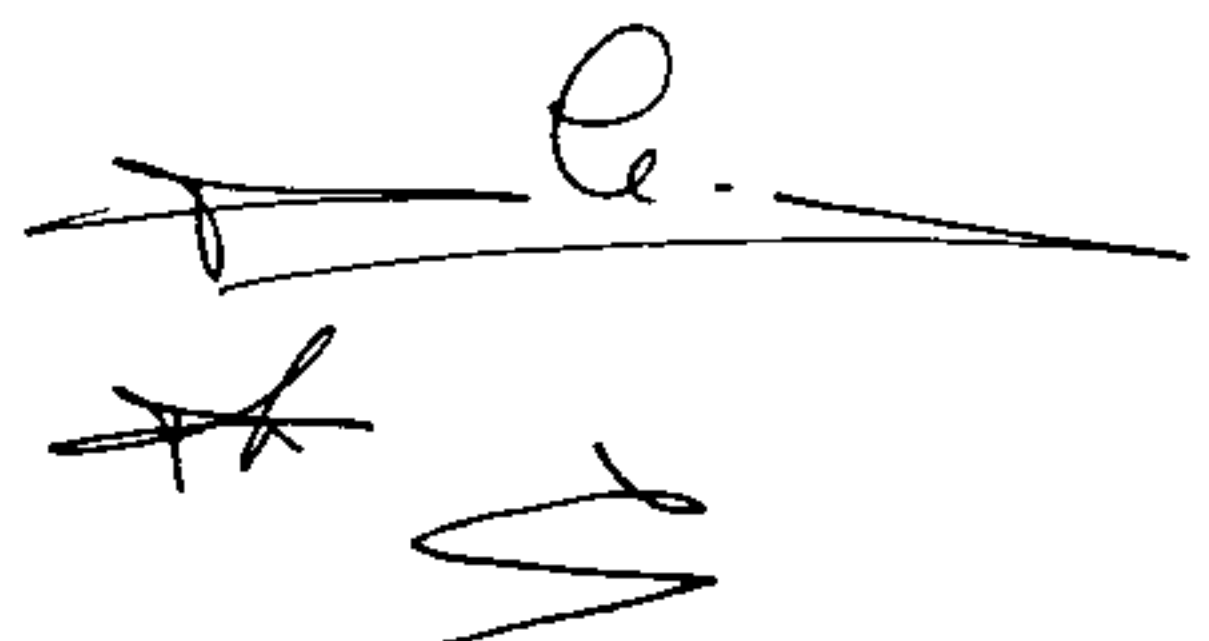
Monsieur Laurent GRAVIER,
Domicilié à la Villa St Michel,
1, rue Bonado à Pau 64000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les commissaires aux comptes ont fait connaître à l'avance qu'ils accepteraient le mandat qui viendrait à être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés après lecture.

0.9
5.


LISTE DE PRESENCE
DE LA SARL SOPIC NORD
A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 MAI 2000

- **SOPIC**
représentée par Michel COUSIN

Signature :



- **SOPIC INVESTISSEMENT**
représentée par Didier ESCANDE

Signature :



- **Jean-François DELAoustre**

Signature:



- **Olivier SIROT**

Signature:

